

Appel de candidatures – Possibilité de mobilité à Sorbonne Université

Établissement hôte : Sorbonne Université

Pays d'accueil : France

Type de financement : Erasmus+

Mobilités disponibles : 1 possibilité de formation pour le personnel

Critères d'admissibilité particuliers : Il n'y a pas de restrictions, sauf les critères généraux soulignés ci-dessous (sous 'Critères d'admissibilité').

Dates du séjour de mobilité : Avant le 30 juin 2019

Date limite : 4 janvier 2019

Cet appel a pour but d'offrir 1 possibilité de formation pour le personnel, qui doit être effectuée avant le 30 juin 2019.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ :

Les personnes qui souhaitent soumettre leur candidature doivent répondre aux critères suivants :

- être **membre régulier employé à temps plein du personnel de soutien** de l'Université d'Ottawa ;
- posséder un minimum du niveau B2 en français.

FINANCEMENT

Les participants sélectionnés reçoivent de l'**aide financière** pour couvrir les coûts engagés durant la période de mobilité ainsi que de l'aide financière pour couvrir les frais de déplacement, comme précisé ci-dessous :

1. **Contribution aux frais de subsistance** : Le montant est fixé selon le pays de destination et la durée du séjour. L'aide financière est déterminée par groupe de pays, en fonction du coût de la vie. Pour Sorbonne Université, cela équivaut à **140 EUR par jour pour le personnel**.
2. **Contribution aux frais de déplacement** : Le montant est calculé en fonction de la distance entre l'université d'attache et l'université d'accueil. Ce montant est de **820 euros** pour une mobilité entre Ottawa et Paris.

Veillez noter que normalement, le participant sélectionné devra acheter leur propre billet d'avion et sera remboursé par l'université d'accueil vers le début du séjour de mobilité.

Sorbonne Université doit verser les fonds selon les conditions convenues par le participant et Sorbonne Université en tant qu'établissement hôte.

La **période de financement maximale** est de **12 jours** (en plus de deux jours de déplacement). La durée minimale pour une mobilité du personnel est de 5 jours (en plus de deux jours de déplacement).

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les demandes doivent inclure :

- Un **CV** en français;
- Une **lettre de motivation** en anglais ou français expliquant la pertinence de la mobilité dans le cadre professionnel à l'uOttawa ainsi que le développement personnel et professionnel du candidat. La lettre peut contenir toute information jugée pertinente par le membre du personnel (compétences notables, champs d'intérêt, statut socioéconomique précaire, etc.) ;
- Une **lettre d'autorisation** en français de leur superviseur immédiat ;
- Une **proposition du plan de mobilité** en français (veuillez utiliser le gabarit, [Erasmus+ plan de mobilité – Formation](#)) en incluant un département d'accueil potentiel, les objectifs d'apprentissage, et activités possibles pendant le séjour de mobilité) signée par le superviseur immédiat.

Date limite pour présenter une demande :

Le membre du personnel doit envoyer sa demande par courriel à Janine Denis Gonzalez à uointl@uOttawa.ca avant **le 4 janvier 2019 à 23 h 59**.

ÉVALUATION

Le personnel sera évalué selon les critères suivants :

- a. Expérience professionnelle / recherche (CV) : *20 points*
- b. Lettre de motivation : *40 points*
- c. Plan de mobilité / d'enseignement proposé : *40 points*

La priorité sera accordée aux membres du personnel **qui n'ont pas encore effectué** un séjour de mobilité avec le financement d'Erasmus+.

Suivant l'évaluation des candidatures et la sélection d'un candidat par le comité de sélection impartial, le Bureau international d'uOttawa nominera le candidat sélectionné à Sorbonne Université pour sa confirmation. Une fois Sorbonne Université valide la nomination, le Bureau international d'uOttawa communiquera les résultats du processus de sélection auprès des candidats.

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Le nombre de séjours de mobilité offerts dans le cadre de cet appel reflète le financement accordé par la Commission européenne à Sorbonne Université et est basé sur l'accord interinstitutionnel signé entre l'Université d'Ottawa et Sorbonne Université en France.
2. Les participants admissibles doivent maîtriser les domaines de connaissances indiqués dans l'accord interinstitutionnel signé par l'Université d'Ottawa et Sorbonne Université aux fins du présent appel.

3. Toutes les activités faisant partie du contrat de travail, ou de l'entente d'apprentissage entre les universités participantes seront reconnues par l'université d'origine.
4. En tant qu'université d'envoi, l'Université d'Ottawa est responsable de recommander les participants sélectionnés à Sorbonne Université.
5. L'Université d'Ottawa doit publier cet appel sur son site web ainsi que le nom des candidats retenus une fois le processus de sélection terminé.
6. Les participants doivent souscrire à l'entente de mobilité fournie par l'Université d'Ottawa et Sorbonne Université, ainsi que suivre toutes les étapes requises par ces établissements afin de participer au séjour de mobilité.
7. Une fois le **document d'admission signé**, le participant **est alors tenu** d'effectuer le séjour de mobilité accordé. Les participants qui se retirent du programme après avoir signé le document seront pénalisés s'ils soumettent d'autres demandes dans le cadre de programmes d'assistance ou de mobilité internationales de l'Université d'Ottawa, sauf en cas de force majeure.